



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE « D17 »

1. Objet

La Poste Tunisienne met à la disposition de ses clients un nouveau service via une application mobile dénommée « D17 » lié à un compte e-Dinar et offrant plusieurs services .Ce service est valable uniquement en Tunisie.

2-Utilisation

L'application « D17 » permet à son porteur d'effectuer les opérations suivantes :

- Gestion du compte e Dinar (consultation du solde, historique, renouvellement, blocage,...)
- Envoyer et Recevoir de l'argent
- Recharger le compte e Dinar par carte Bancaire ou postale
- Payer des factures (Electricité, Eau, Opérateur Téléphonique, Internet, autres)
- Payer des commerçants
- Emettre un mandat minute ou ordinaire
- Encaisser des mandats internes (mandats minute, mandat organisme,...) et internationales
- Rembourser une échéance d'une IMF
- Recharger une ligne téléphonique

3. Inscription au service et obligations du porteur

- Pour bénéficier des services via D17, le client est amené à :
 - Télécharger l'application D17 de la Poste Tunisienne à partir de Google Play ou Apple Store ou à partir du lien existant sur site internet de la Poste Tunisienne ou directement à partir du site www.D17.tn
 - Installer l'application D17 sur son mobile compatible
 - **Si le client dispose d'un compte e Dinar:** Choisir inscription par carte e Dinar, Saisir les informations relatives à sa carte prépayée (CIN, 4 derniers chiffres, code PIN)et son numéro de téléphone et pour accomplir l'opération d'inscription, saisir le code de confirmation reçu par SMS et définir un code d'accès à l'application.
 - **Si le client ne dispose pas d'un compte e Dinar et dispose d'une carte Bancaire ou Postale:** Choisir inscription par carte bancaire, remplir le formulaire (nom, prénom, CIN, numéro tel) , faire un selfie avec la CIN, accomplir la première opération de recharge par carte bancaire ou postale et définir un code d'accès à l'application
- L'application D17 est strictement personnelle et ne peut être utilisée que par le porteur lui même.
- Le porteur s'engage à s'en servir dans la limite du solde de son compte e Dinar associé à l'application.



4. Code confidentiel

- L'application D17 est dotée d'un code d'accès confidentiel choisi par l'utilisateur au moment de son inscription
- Un code à quatre (04) chiffres appelé code "PIN" utilisé pour déverrouiller l'application;
- Ce code doit être absolument tenu secret par le porteur de l'application, qui doit prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité de son code confidentiel et toutes les informations spécifiques au compte e Dinar.
- La divulgation du code confidentiel n'engage pas la responsabilité de la Poste Tunisienne, le porteur en assume l'entière responsabilité. La composition inexacte du code secret à quatre (04) chiffres bloquera le porte-monnaie pendant un temps dont la durée dépend du nombre de saisies erronées.

5. Preuve des opérations

- Les enregistrements des opérations dans l'historique de l'application D17 ou leur reproduction sur un support informatique constituent la preuve des opérations effectuées au moyen de l'application et la justification de leur imputation.
- L'envoi d'argent ou le règlement d'achats de biens ou prestations de services est constaté par la réussite de l'opération d'envoi d'argent ou de paiement directement dans l'application D17.
- La Poste Tunisienne n'est pas responsable des conséquences dues à une panne technique du mobile de l'utilisateur signalée par un message sur l'appareil mobile ou d'une autre manière visible.

6. Communication des renseignements à des tiers

Le porteur autorise expressément La Poste Tunisienne :

- A diffuser ou à faire diffuser auprès des commerçants, des institutions financières et des organismes intéressés au fonctionnement de l'application, les mentions figurant dans l'application, afin de permettre notamment la récupération de la carte prépayée associée à l'application s'il a été perdu, volé ou utilisé abusivement.
- A communiquer d'une manière générale à tous les organismes intéressés au fonctionnement de la carte associée à l'application, les informations nécessaires aux traitements des opérations effectuées au moyen de l'application mobile.

7. Confidentialité et responsabilité

- Le porteur de l'application D17 est responsable de la conservation et de l'utilisation de celui-ci.
- Les parties conviennent ici que toute utilisation du système D17 fournie dans le cadre de cette licence est limitée à l'utilisation expérimentale, privée, non publique et non commerciale uniquement aux fins de validation de la fonction du système.
- La Poste Tunisienne protège les informations personnelles conformément à la loi tunisienne n°2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données personnelles.



- Il est convenu que toute utilisation sera strictement confidentielle, qu'elle n'est pas destinée à l'exploitation commerciale, qu'elle n'est pas à des fins d'invention et qu'elle ne sera divulguée à personne, ni au public, ni à une offre de vente

8. Frais d'adhésion et commissions

- L'adhésion au contrat « D17 » est gratuit.
- Des commissions dues à l'utilisation de l'application sont fixées selon le tarif appliqué par la Poste Tunisienne et qui seront débitées automatiquement du solde du compte e Dinar.

9. Conditions tarifaires

- **Transfert d'argent (payé par le client) :** 1 % du montant de transfert pour les montants supérieurs à 40 DT
- **Paiement commerçant (payé par le commerçant) :** 0.5% du montant payé pour les montants supérieurs à 15 DT
- **Recharge compte e Dinar par carte bancaire ou postale :** 1.3% +0.250 DT pour les cartes bancaires et 0.8% pour les cartes postales
- **Paiement des Factures :** 500 millimes
- **Emission Mandat minute/ordinaire :** Même tarification appliquée aux bureaux de poste
- **Encaissement Mandats :** Gratuit
- **Recharge téléphonique :** Gratuit
- **Remboursement échéance Microcrédits :** 0.5% avec Min 0.600 DT et Max 1 DT

10. Suivi des transactions

La Poste met à la disposition des clients un relevé gratuit des transactions réalisées via l'application D17 en accédant au rubrique compte ou au journal D17 contenant les détails des opérations (identification de l'opération, sa valeur , l'horodatage, montant et commission).

11. Validité de l'application D17

L'application D17 n'a pas de durée de validité.

12. Disponibilité du service

L'application D17 est accessible 24h/24 et 7j/7.

13. Résiliation

Chaque partie se réserve le plein droit de résilier le présent contrat en cas de manquement par l'autre partie aux obligations des présentes conditions générales. Toutefois, la Poste se réserve la faculté de dénoncer unilatéralement et sans délais, les présentes conditions en



cas de comportement gravement répréhensible de l'Abonné ainsi qu'en cas de non respect des dispositions légales et réglementaires.

14. Réclamations

Le porteur de l'application D17 a la possibilité de déposer une réclamation via le service Chat de l'application D17 , sur le site www.D17.tn, envoyer un mail à reclamation.monetique@poste.tn ou appeler le Centre d'Appel 1828 position 2 et ce dans un délais de 1 mois à compter de la date de déroulement de la transaction.